

Renseignements :

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Courriel : delegation-auvergne@fondation-patrimoine.com

www.fondation-patrimoine.com



CONSEIL
GÉNÉRAL
Haute-Loire

HOTEL DU DEPARTEMENT

1, place Monseigneur de Galard
BP 310
43011 LE PUY-EN-VELAY
Tel : 04 71 07 43 20

Courriel : conseilgeneral@cg43.fr

www.cg43.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

1 Organisation:

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

MEMBRES FONDATEURS

- AXA
- Bellon S.A (Sodexho-Alliance)
- Crédit Agricole SA
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Electricité de France
- Indreco
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et jardins de France
- Fédération française du Bâtiment

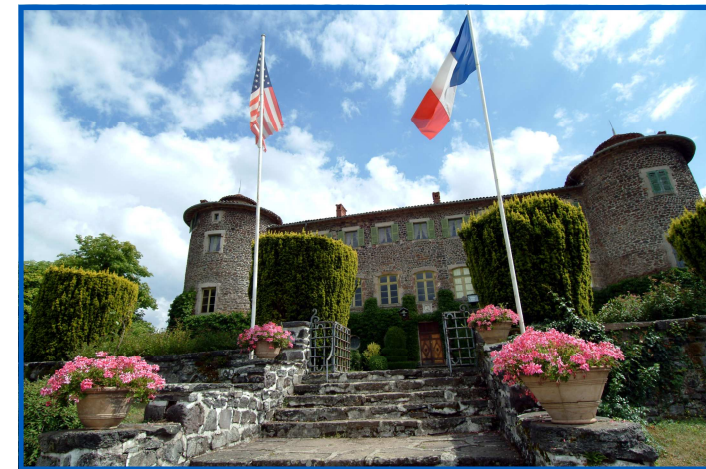
FONDATION



DU
PATRIMOINE

CONSEIL
GÉNÉRAL
Haute-Loire

Sauvegarder le patrimoine et construire l'avenir...



Restauration du Château de Chavaniac-Lafayette (Haute-loire)

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de€ pour aider à la restauration du Château de Chavaniac* et je bénéficie d'une réduction d'impôts.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
«Fondation du Patrimoine / Château de Chavaniac»

*et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune si celui-ci n'aboutissait pas.

Particuliers

Votre don est déductible :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Un don de 100€ = 34€ à ma charge.*

- **OU** de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€). *Un don de 100 € = 25€ à ma charge.*

Entreprises

Votre don est déductible de l'Impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. *Un don de 500 € = 200€ à la charge de l'entreprise.*

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu **ou** sur la Fortune **ou** sur les Sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal au nom de l'émetteur du chèque uniquement qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

E-mail:

Coupon à renvoyer avec votre don à :

Fondation du Patrimoine
Délégation Auvergne
60, rue Henri Barbusse
63000 CLERMONT FERRAND

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.

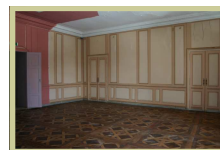
Soutenez la restauration du Salon Bleu



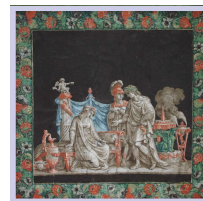
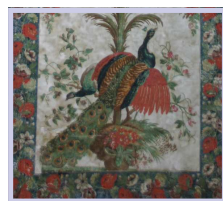
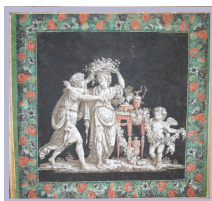
Construit en 1701 sur les ruines d'une ancienne maison forte, le château de Chavaniac-Lafayette voit naître en 1757 le Marquis De Lafayette. Homme à la destinée hors du commun, il est l'objet d'un travail de mémoire et d'histoire de la part du *Conseil Général de la Haute-Loire*, propriétaire de la demeure depuis juillet 2009. L'objectif est, derrière une réhabilitation matérielle du château, de redonner la place qu'il mérite au Marquis dans l'Histoire, nationale comme d'outre-Atlantique. La première étape passe par la restauration du **Salon bleu**, ou **salon de la Marquise Adrienne**, ainsi que de la petite pièce adjacente.



Etat actuel du boudoir.



Ce salon -ou boudoir- est une élégante pièce située au premier étage, dans le prolongement du « *salon des philosophes* ». Cette pièce permettait aux époux Lafayette de se retirer afin d'être seuls ou de s'entretenir avec leurs proches. Le décor, très riche à l'époque, est alors magnifié par un remarquable parquet « Versailles » du XVIIIème siècle. Au début du XXème siècle, à la suite des travaux engagés par le *Memorial Lafayette*, l'aménagement du salon est complété par une série de panneaux de papier peint, et du mobilier datant du XVIIIème siècle. Dans les années 1970, les deux pièces sont aménagées pour composer l'« *Historial* », musée consacré au souvenir du Général Marquis De Lafayette. Mais en 1997, à l'occasion d'une nouvelle scénographie, ces pièces sont abandonnées et laissées en l'état.



Heureusement, le parquet, les panneaux de papier peint et une partie du mobilier ont été préservés.



Mobilier à restaurer.

Les travaux, dont le montant est estimé à près de 160 000 € TTC doivent concerner :

- la reconstitution des moulures, peintures, parquets, voilages
- la restauration et l'installation des panneaux de papiers peints
- la restauration du mobilier Louis XVI et l'aménagement de la pièce d'après un modèle de salon du XVIIIème.
- la mise aux normes de sécurité.

Le boudoir sera ouvert au public dans le cadre d'un parcours muséographique s'appuyant sur les lettres échangées entre Adrienne et Gilbert ainsi que les récits des historiographes, qui permettront d'évoquer la vie privée du Marquis –la naissance de ses enfants, les rapports avec son épouse, la vie de cette dernière, les combats qu'elle a menés-, mais aussi la vie des femmes et leur rôle tout au long du siècle des Lumières.

La Fondation soutient le Conseil Général de la Haute-Loire en apportant la possibilité de l'avantage fiscal.

Détails des panneaux de papier peint du XVIIIème siècle à restaurer.